

Fiche thématique comparative 3 : Saint-Sébastien à la botte d'EPN ?

- **1)** Notre liste aborde la question des déplacements en transports en commun dans sa proposition 33 :

« - Assurer une meilleure desserte du réseau de bus en lien avec l'Agglomération (établissements scolaires, quartiers desservis). »

Dans sa « lettre ouverte », Mme Haguet-Volkaert indique :

• On ne peut pas s'engager à assurer une meilleure desserte du réseau de bus (établissements scolaires, quartiers mal desservis) mais un travail soutenu en lien avec l'Agglomération et Transurbain sera poursuivi.

Une fois de plus, **la confusion entre un engagement et une proposition** est entretenue avec une certaine mauvaise foi, aussi nous ne nous attarderons pas dessus.

Reconnaissons toutefois à la liste VIVRE une cohérence, puisque le sujet de **discussions avec EPN au sujet de la desserte du Transurbain sur Saint-Sébastien** n'est même pas évoqué dans son programme.

Cependant, sur le site internet de cette liste, dont nous redonnons l'adresse afin que le lecteur puisse aller le consulter et comparer (<https://saintseplusbellemaville.webself.net/>), Mme Haguet-Volkaert déclare :

Mais Saint Sébastien, seconde ville de l'agglomération, se doit aussi de travailler avec l'EPN. (Evreux Porte de Normandie). Nous défendrons donc nos idées sur des sujets importants comme les déplacements doux autour des chemins pédestres, les transports, la voirie,...

Nous retrouvons encore la rengaine servie à toutes les sauces sur le mode « On ne peut pas... » qui justifierait la **dépendance et même la soumission** de Saint-Sébastien à Evreux Portes de Normandie dans le cadre d'un rapport de force permanent qui est entretenu par un exercice omnipotent des compétences communautaires.

Or la défense des intérêts des Sébamorsentins vis à vis de l'Agglomération **n'est pas l'apanage de la majorité sortante**, et sur la question des transports en commun, nous mènerons des négociations avec EPN pour améliorer les conditions de la desserte actuelle, en dépit de notre amateurisme moqué avec finesse par M. Groizeleau.

Pour rappel, TRANS URBAIN est une société publique locale des transports de l'Agglomération, ayant la forme juridique d'une société anonyme avec un conseil d'administration et un capital détenu à 85% par EPN.

EPN est un partenaire incontournable pour Saint-Sébastien en tant **qu'autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire**, mais pas un suzerain institutionnel.

Nous saurons lui rappeler certaines dispositions du code des transports, notamment celles de l'article L.1231-1-1-III. (ouf !) qui disposent que ces autorités « assurent la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, et **associent à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés.** »

-**2)** Notre proposition 22 consiste à « faire une pause durable de l'urbanisation et **stopper les nouveaux projets** de lotissement et **d'implantations de grandes surfaces commerciales** ».

Nous avons déjà exposé ici dans 2 articles **les raisons de notre opposition** à un projet relatif à la dernière parcelle libre de la ZAC du Vallon Fleuri, avec notamment l'implantation d'une grande enseigne commerciale discutée et adoptée en cachette en juin 2019 lors d'un bureau municipal par la majorité sortante.

Mme Haguet-Volkaert écrit, toujours dans sa lettre ouverte :

• On ne peut pas s'engager sur le devenir de la ZAC du Vallon Fleuri : l'EPN est propriétaire du terrain. A ce jour, aucun engagement n'a été pris sur l'aménagement de cette zone, ni par l'EPN (projets non finalisés), ni par le Maire de Saint Sébastien. Les décisions dépendront des nouvelles équipes en place dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

EPN est le propriétaire du terrain ne signifie pas que les Sébamorsentins ne **pourront décider eux-mêmes de sa destination finale**, et seraient donc condamnés d'avance à subir les décisions sur son aménagement futur qui seront prises « un jour » par l'Agglomération **sans possibilités de s'y opposer le cas échéant.**

Nous utiliserons en conséquence tous les moyens légaux à notre disposition pour que le **choix des habitants soit respecté, quel qu'il soit, et quelles que soient les décisions des « nouvelles équipes en place ».**